

*Lettres de Gelase II.* de appuié dans cette entreprife par aucun des Romains ; mais feulement par ceux de la faction de Guibert. Il exhorte les Prelats du Roiaume de chercher les moyens de venger l'honneur de l'Eglise.

La feconde adreffée à Bernard de Toledo eft fur le même fujet.

Dans la troifième il exhorte le Clergé & le Peuple de Rome de n'avoir aucun commerce avec Maurice Intrus, parjure & excommunié.

Dans la quatrième il congratule Gautier Archevêque de Ravenne de fon élévation à cet Archevêché, & de la réunion qu'il avoit procurée de cette Eglise avec le S. Siege, en confequence de laquelle il rend à l'Archevêché de Ravenne tous les Evêchez d'Emilie qui en avoient été diftraits du temps du Schifme, & lui accorde le *Pallium*.

Dans la cinquième il recommande aux Chrétiens qui étoient au Siege de Sarragoce, de recevoir celui qu'il avoit confacré pour Archevêque de cette Ville, & accorde des Indulgences à tous ceux qui mourront dans cette expedition.

La fixième & la feptième font des Privileges accordez à l'Abbaie de Cluni.

*Lettres de Calixte II.* Les Lettres de Calixte II. font en plus grand nombre.

Par la premiere il fait favoir à Adalbert Archevêque de Mayence fon éléction au Pontificat.

La feconde eft une confirmation des Conftitutions de l'Ordre de Cîteaux.

La troifième eft une confirmation des Privileges, des droits & des biens de l'Eglise de Vienne.

La quatrième eft écrite aux Evêques de France fur la prife de Maurice Burdin.

La cinquième eft une Lettre de congratulation à l'Empereur Henri V. fur la conclusion du Traité qu'il avoit fait avec le S. Siege touchant les Investitures.

Par la fixième il confirme les Privileges de l'Eglise de Brague.

Par la feptième & la huitième, ceux de l'Eglise de Bamberg.

Par la neuvième & la dixième, ceux de l'Abbaie de Vendôme.

Dans l'onzième il commet à l'Evêque de Langres un différend qui étoit entre le Monaftere de Saint Pierre le Vif de Sens, & les Abbez de Molefme & de S. Remy de Rheims.

Les fuivantes font écrites en faveur du Chapitre de Saint Jean de Befançon, à qui il ajuge le droit de Cathedral.

Les quatre fuivantes font des Privileges accordez à l'Abbaie de Tornus.

La vingt & unième & la vingt-deuxième font d'autres Privileges accordez à l'Abbaie de Clu. *Calixte II.*

La vingt-troisième eft une Lettre de compliment au Roi Louis le Gros, auquel il recommande fon Legat.

La vingt-quatrième eft adreffée à Gerbert Evêque de Paris : il y ordonne que toutes les Eglises & les Abbaies de fon Diocèfe lui feront foumifes, & que le Chanoine de fon Eglise qui a été fait Evêque, ne gardera pas fa prebende.

Dans la vingt-cinquième il permet à un Seigneur d'Allemagne de fonder un Monaftere ; à condition que les biens qu'il lui donne feront fous la protection du Saint Siege, auquel ce Monaftere donnera tous les quatre ans une Aube & des Amicts, & que ni fes Succèfeurs ni lui ne fe mêleront point de ce qui regarde le Monaftere.

Dans les vingt-fixième & vingt-feptième il approuve l'institution des Chanoines Reguliers dans les Eglises de Bernried & de Berchtesgaden.

Par la ving-huitième, il établit Gerard Evêque d'Angoulême, fon Legat dans les Provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auche, de Tours & de Bretagne.

Dans la vingt-neuvième adreffée aux Evêques d'Orleans & de Paris, il confirme les défentes que fon Legat avoit portées de celebrer l'Office divin par tout où fe trouveroit Guillaume fils du Comte Robert qui avoit époufé la fille du Comte d'Angers fa parente.

Dans la trentième adreffée à Ponce Abbé d'Aniane, il ajuge à cet Abbé un Prieuré qui lui étoit contèsté par l'Archevêque d'Arles, & par les Moines de l'Abbaie de la Chaise-Dieu.

Dans la trente & unième & dans la trente-deuxième il ordonne que ceux qui pilloient les biens du Village de Mongodin appartenans au Chapitre de Malcon feront excommuniés.

Dans les quatre fuivantes il confirme la Primate de l'Archevêché de Toledo.

Ces Lettres font fuivies d'une Lettre de Louis le Gros adreffée à ce Pape, fervant de réponfe à celle qu'il avoit écrite en France fur la prife de Burdin ; dans laquelle après lui avoir témoigné la joie qu'il a de cet heureux fucces, il le remercie de ce qu'il a furfis pour un temps la sentence portée contre l'Archevêque de Sens en faveur de celui de Lion, & lui en demande une revocation entiere, lui marquant qu'il a cette affaire fort à cœur, & qu'il eft prêt de s'exposer lui & fon Roiaume à toutes fortes de dangers plutôt que de fouffrir cet affront. Il fait fouvernir fa Sainteté, des grands services que les Rois de